

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 8 décembre 2020 à 20 heures30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2020 s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mr Jean-Marie PEIGNÉ, Maire
Nombre de conseillers en exercice 14 ; Présents 14 ; Procurations 0

PRESENTS : Mesdames BLANC ; GATELIER ; NAUD qui a été nommée secrétaire de séance ; OULIER ; TINGAUD ; SECHET ; SICOT ; Messieurs BIARNAIS ; CONDAC ; ROUSSEAU ; CHAUVET ; CAILLAUD ; PARADOT ; PEIGNÉ ;

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2020.

DELIBERATION N°1
Convention de mécénat avec la SOREGIES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de Sorégies concernant une action de mécénat menée par leur entreprise. En effet, tous les ans, la commune sollicite Sorégies pour réaliser la pose et la dépose des illuminations de Noël. En tant que mécène de l'opération, Sorégies apporte son soutien matériel sans aucune contrepartie, ce qui lui permet de bénéficier d'une déduction fiscale sur l'Impôt des Sociétés.

Monsieur le Maire informe de l'avenant n°4 à la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine proposée par SOREGIES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ACCEPTER l'avenant à la convention de mécénat
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention de mécénat

DELIBERATION N°2
Travaux dans le cimetière

Mr le maire explique que le cimetière est désherbé manuellement et demande énormément d'entretien. Afin de faciliter le travail du personnel technique, il propose de faire réaliser le terrassement des allées et bordures et de faire installer du grave ciment compacté entre les tombes dos à dos. L'entreprise de Yohan GATELIER situé à Dalidant sur la commune de St Pierre propose un devis qui s'élève à 21 055.03 € HT (25 266.04 € TTC).

Le plan de financement HT projeté se décompose comme suit :

- Fond de concours spécial COVID de la communauté de Communes du Civraisien en Poitou 8 500 €
- Commune de St Pierre d'Exideuil 12 555.03 € € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve,

- les travaux projetés dans le cimetière
- le plan de financement des travaux du cimetière tel que présenté ci-dessus ;

- sollicite l'aide financière de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour un montant de 8 500 € ;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION N°3

Etude géotechnique pour les terrains du lotissement des Grandes Versannes

Mr le maire explique à l'assemblée la nécessité de faire réaliser une étude géotechnique G1 pour les lots mis en vente dans le lotissement des Grandes Versannes.

En effet, il est désormais obligatoire de fournir ce rapport lors de l'achat d'un terrain classé en zone argileuse selon Géorisques.

La société ESIRIS à Poitiers nous propose un devis d'un montant de 3 700 € TTC pour les 10 terrains restants disponibles à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION N°4

Réalisation terrain multisport à l'Aire de Loisirs

Mr le maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'implantation d'un terrain multisport à l'Aire de Loisirs.

C'est un équipement à la fois important pour la mixité et la cohésion sociale, ainsi que pour le bien vivre ensemble.

Après étude des devis présentés, le conseil retient la proposition de Loisirs Aménagement Sodifrex pour un montant total de 59 045€ HT (70 854 € TTC).

Le plan de financement HT projeté se décompose comme suit :

- DETR (30%) 17 713.50 €
- ANS (50%) 29 522.50 €
- Commune de St Pierre d'Exideuil (20%) 11 809.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement d'un terrain multisports tel que présenté ci-dessus ;

- sollicite l'aide financière du Centre National pour le Développement du Sport pour un montant de 29 522.50 € HT ;
- sollicite l'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour un montant de 17 713.50 € HT
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Séance levée à 23h10